

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20240624-2024-39-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Publication : 02/07/2024

OBJET :
**Convention cadre de
partenariat entre Seine
Grands Lacs et le Lycée
Sainte-Maure de Troyes**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le douze juin, se sont réunis à 15h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e. Conformément à l'article 9.5 des statuts de l'Établissement et selon les modalités fixées par la délibération du Comité syndical n° 2021-76/CS du 9 novembre, la réunion était accessible en visioconférence.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

François-Marie DIDIER,
Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Philippe GOUJON,
Patrice LECLERC,
Christophe NAJDOVSKI,

Au titre du Conseil de Paris :

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence :

Josiane FISCHER,
Denis LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Philippe GUNDALL,

Au titre de l'agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En téléconférence :

Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

Nombre des membres
composant le
Comité syndical 31

En exercice 31

Présents à la
Séance 10

Représentés
par mandat 10

Absents 11

Étaient absents excusés :

*Vincent BEDU,
Sylvain RAIFAUD,
David ALPHAND,
Jean-Noël AQUA,
Pierre RABADAN,
Pénélope KOMITÈS,
Jérôme LORIAU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Magalie THIBAUT,
Mohamed CHIKOUCHE,
Laurence COULON,*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Régis SARAZIN
François VAUGLIN donne pouvoir à Patrice LECLERC
Dan LERT donne pouvoir à Denis LARGHERO
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Bélaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Patrice LECLERC
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Jean-Yves MARIN
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Philippe GOUJON
Chantal DURAND donne pouvoir à Patrick OLLIER
Jean-Michel VIART donne pouvoir à Jean-Yves MARIN
Annie DUCHENE donne pouvoir à Patrick OLLIER*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur DIDIER a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

La présente convention cadre de partenariat entre Seine Grands Lacs et le Lycée privé Sainte-Maure de Troyes (établissement privé sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture, Région académique Grand Est, académie de Reims), participe du **rapprochement des acteurs de l'éducation et des professionnels du cycle de l'eau**.

En effet, les partenariats entre le monde professionnel et le monde de l'éducation contribuent à la réussite de l'insertion des jeunes dans la vie active. Chaque élève accueilli au sein du système éducatif a ainsi accès à un ensemble de compétences, garant d'une qualification et à terme, d'une insertion sociale et professionnelle réussie. Dans ce cadre, le partenariat avec des acteurs du monde de l'eau et de l'environnement, leur permet de développer leur capacité à s'orienter et à construire leur parcours scolaire et professionnel beaucoup plus efficacement.

Ces partenariats renforcent les liens entre les acteurs de la communauté éducative, les élèves et le milieu professionnel. Ils facilitent le rôle d'information et d'orientation joué par l'équipe éducative auprès des élèves et apportent aux professionnels de l'éducation une meilleure connaissance de l'entreprise, de ses métiers et de son environnement. Pour les employeurs, ils permettent d'attirer de nouveaux talents et ainsi de répondre à ses besoins en compétences. Les acteurs de la communauté éducative et ceux du monde professionnel contribuent ainsi ensemble à l'orientation, à la formation des élèves et à leur insertion dans la vie active.

Établissement d'enseignement général et technologique situé à Troyes, le lycée privé Sainte-Maure prépare notamment aux formations suivantes :

- BAC PRO Gestion des Milieux et de la Faune
- BTSa Gestion et Maîtrise de l'Eau

Il délivre également des formations liées à l'agriculture et l'agronomie (BAC PRO et BTSa).

A travers ses missions d'entretien et d'exploitation des ouvrages hydrauliques (lacs-réservoirs, casier de rétention des crues de la Bassée), Seine Grands Lacs recrute régulièrement du personnel ayant bénéficié du type de formation délivré par le lycée privé Sainte-Maure, et fait face régulièrement à des difficultés de recrutement.

À travers leurs missions de service public, l'EPTB Seine Grands Lacs et le Lycée Sainte-Maure, partagent donc la même volonté de renforcer la coopération entre l'École et le monde professionnel.

Plus particulièrement les objectifs poursuivis par le lycée Sainte Maure dans le cadre de ce partenariat sont de :

- Favoriser le développement des partenariats et fédérer les relations entre les acteurs des milieux professionnels en lien avec les formations proposées ;
- Garantir l'ouverture professionnelle des élèves, donner du sens aux apprentissages et diversifier les perspectives d'orientation, de poursuite d'études et d'insertion professionnelle ;
- Favoriser les interventions de professionnels des métiers de l'eau et de l'environnement afin d'enrichir les formations des lycéens et étudiants.

L'EPTB Seine Grands Lacs est aujourd'hui confronté au problème plus général de l'attractivité de la fonction publique territoriale, et poursuit l'objectif d'anticiper ses besoins de recrutement futurs en cohérence avec l'évolution de ses métiers et missions.

Ainsi, les objectifs poursuivis par Seine Grands Lacs sont de :

- Sensibiliser les chefs d'établissements, les enseignants à l'intérêt des emplois proposés par l'EPTB Seine Grands Lacs dans les domaines de l'environnement et de la gestion de l'eau,

lesquels offrent non seulement de nombreuses opportunités d'insertion mais également des perspectives d'évolution tout au long de la vie professionnelle ;

- Faire découvrir aux lycéens et aux étudiants les métiers de seine Grands Lacs et les formations et ainsi contribuer à la construction de leur parcours d'orientation scolaire et professionnelle ;
- Travailler la visibilité et l'attractivité de l'établissement en renforçant sa marque employeur auprès des lycéens et étudiants, afin d'aider à pourvoir ses offres d'emplois.
- Sensibiliser des lycées et étudiants de son territoire de compétence au rôle des aménagements hydrauliques de Champagne ainsi qu'aux enjeux traités et missions assurées par l'EPTB.

Les actions issues de ce partenariat porteront sur :

- L'information sur les métiers et les emplois ;
- L'accueil des élèves ou étudiants en stages ;
- La facilitation de l'insertion professionnelle ;
- L'organisation de prestation particulières - cours, visites de sites et de chantiers.

Tel est l'objet de la convention cadre de partenariat, annexée à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

VU le projet ci-annexé de convention cadre de partenariat entre le lycée Sainte-Maure et l'EPTB Seine Grands Lacs ;

Considérant l'intérêt d'engager des synergies entre les deux structures,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** les termes de la convention cadre de partenariat ci-annexée, entre le lycée Sainte-Maure et le Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Le Président,


Patrick OLLIER
Ancien ministre
Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr